

Régime volontaire d'épargne- retraite

Une solution
d'épargne-retraite
simple et sans tracas





Protégez votre atout le plus important au moyen d'un RVER

Si vous êtes un employeur situé au Québec et comptant cinq employés visés ou plus, vous êtes tenu d'offrir un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) ou un autre type de régime d'épargne-retraite en milieu de travail – un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, un régime de retraite agréé ou un compte d'épargne libre d'impôt – si vous n'offrez pas déjà un tel régime. La loi ne devrait cependant pas constituer l'unique raison d'offrir un régime d'épargne-retraite collectif.

Vos employés constituent un atout précieux et vous cherchez constamment des façons de les attirer, de les motiver et de les fidéliser. En offrant un RVER, vous contribuerez à protéger cet atout, car vous fournirez à vos employés un moyen commode et abordable de s'assurer un avenir confortable.

Deux compagnies – une solution

Notre RVER est administré par la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et commercialisé par La Great-West, compagnie d'assurance-vie. La London Life est une filiale de la Great-West.

Nos deux compagnies ont uni leurs efforts pour créer une solution d'épargne-retraite simple et sans tracas pour vous et vos employés.

Lorsque vous choisissez d'offrir notre solution en matière de RVER, vous pouvez être assuré de bénéficier d'un service à la clientèle de qualité supérieure. Les niveaux de satisfaction exprimés dans nos sondages sont élevés. La satisfaction de la clientèle est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes un fournisseur de services de retraite collectifs de premier plan auprès des Canadiens, puisque nous sommes au service de près de 6 000 régimes¹ comptant de 5 à 99 participants¹.

Les RVER sont une solution gagnante pour vous et vos employés

Exploiter une entreprise peut être exigeant. Il peut s'avérer difficile pour vous de trouver le temps d'établir un régime de retraite collectif.

Nous faisons en sorte qu'il soit facile d'établir et de maintenir un RVER.

Grâce à un RVER de la London Life, votre entreprise pourra :

- Améliorer sa cote d'estime auprès de ses employés en leur offrant une solution souple et abordable en matière de régimes d'épargne-retraite collectifs
- Améliorer le moral et la productivité de ses employés en leur démontrant qu'elle a à cœur leur bien-être financier
- Attirer et conserver des employés de talent en bonifiant le RVER par l'entremise de cotisations patronales
- Obtenir des services d'administration de régime de calibre mondial et du matériel de formation primé

Cependant, il n'y a pas que vos employés. Vous aussi tirerez de réels avantages si vous offrez un régime.

Grâce à un RVER de la London Life, vous obtiendrez un régime :

- Simple à établir
- Facile à maintenir
- Nécessitant un minimum de tâches administratives

Les régimes d'épargne-retraite en milieu de travail sont importants, car :

Ils offrent aux employés un moyen simple d'épargner au moyen de retenues salariales.

Ils permettent aux employés de tirer parti de frais de gestion de placement moins élevés que s'ils investissaient de façon individuelle.

Les personnes talentueuses recherchent des emplois dont la rémunération globale est alléchante et comprend un régime de retraite collectif.

Les employés sont plus susceptibles de continuer à travailler pour une entreprise qui offre un régime collectif, surtout si l'employeur cotise au régime.

Le RVER est avantageux pour vous

- C'est simple. Nous assumons la plupart des tâches liées à l'administration du régime ainsi que les responsabilités de conformité afin que vous puissiez vous concentrer sur ce qui est important pour vous – votre entreprise.
- Si vous choisissez de cotiser au régime, vos cotisations ne sont pas assujetties aux charges sociales et peuvent être déduites du revenu aux fins de l'impôt.
- Vos employés vous remercieront d'investir dans leur avenir et ils vous témoigneront leur reconnaissance en vous démontrant leur engagement envers votre entreprise.

Vos employés retirent également des avantages

- Ils ont la possibilité d'épargner pour leur retraite et leur avenir
- Ils bénéficient d'un allègement fiscal immédiat lorsqu'ils cotisent à leur régime par retenues salariales
- Les retenues salariales leur donnent un moyen commode d'épargner avec discipline en vue de leur retraite
- Il est facile d'épargner grâce à l'adhésion automatique et à la présence d'une option de placement par défaut
- Le RVER est un régime souple qui permet aux employés de choisir leur taux de cotisation et de sélectionner leur option de placement, ou de se retirer du régime





Menu board with Chinese text and prices.

Menu board with Chinese text and prices, including items like 'Slovak' and 'Slovak - BOTTLED BREWING'.

21



Des options de placement simples

La gamme de placements de notre RVER a été élaborée en fonction des besoins des participants à un RVER et de la conception d'un tel régime. Elle a été prédéterminée de sorte que vous n'ayez rien à faire. Facile pour vos employés, la sélection de placements est conçue pour répondre à leurs objectifs d'épargne-retraite grâce à des choix **compréhensibles et clairement définis**.

C'est simple. Les employés n'ont qu'à choisir la solution 1 ou la solution 2.

Solution 1 : Fonds harmonisés à date cible. Ces fonds sont idéals pour les employés qui n'ont pas le temps ou le désir de choisir et de gérer leurs placements. L'employé n'a qu'à choisir l'année au cours de laquelle il souhaite prendre sa retraite, et choisir le fonds à date cible qui se rapproche le plus de cette année.

Solution 2 : Fonds harmonisés à catégorie d'actif déterminée. Ces fonds sont idéals pour les employés qui désirent adopter une approche d'investissement plus participative. Ils remplissent le *Questionnaire sur le profil d'investisseur*, qui les aide à sélectionner les fonds qui cadrent le mieux avec leurs objectifs de placement et leur tolérance au risque.

Si un employé le souhaite, il peut même choisir une combinaison des solutions 1 et 2. Nous offrons également des comptes de placement garanti que l'employé peut inclure à son portefeuille.

Vue d'ensemble des RVER

Suis-je tenu d'offrir un RVER?	Si votre entreprise compte cinq employés visés ou plus, vous êtes tenu d'offrir un RVER à tous vos employés si vous n'offrez pas déjà un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, un compte d'épargne libre d'impôt ou un régime de retraite agréé dont les cotisations sont retenues à la source.
Quand serai-je tenu d'offrir un RVER?	L'obligation pour les employeurs d'offrir un RVER a été mise en œuvre de façon progressive selon la taille de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> – Les employeurs ayant à leur service entre cinq et neuf employés visés devront offrir un RVER ou un autre régime admissible à compter d'une date indéterminée après le 31 décembre 2018 (le gouvernement du Québec arrêtera une date précise). – Les employeurs ayant à leur service plus de dix employés visés en date du 30 juin 2017 sont tenus d'offrir un RVER ou un autre régime admissible.
Cotisations patronales	<ul style="list-style-type: none"> • Optionnelles • Flexibles – l'employeur peut modifier son taux de cotisation s'il nous fournit un préavis à cet effet • Non assujetties aux charges sociales • Immobilisées
Cotisations salariales	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de cotisation salariale sera fixé automatiquement au pourcentage de la rémunération de l'employé indiqué ci-dessous si celui-ci omet de choisir un taux : <ul style="list-style-type: none"> – 3 % du salaire brut de base du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 – 4 % du salaire brut de base à compter du 1^{er} janvier 2019 • Les employés peuvent choisir leur taux de cotisation, y compris 0 % (certaines conditions s'appliquent) • Les employés peuvent modifier leur taux de cotisation jusqu'à deux fois par année, à moins que leur employeur ne leur permette de le faire plus souvent • Peuvent être déduites du revenu imposable et assujetties au même plafond que celui du REER • Ne sont pas immobilisées (les montants retirés seront assujettis à des retenues aux fins de l'impôt fédéral et de l'impôt du Québec)
Programme de placement	<p>Vos employés décident d'abord du montant de leurs cotisations, puis choisissent les options de placement qui correspondent à leur objectif d'épargne parmi celles énumérées ci-dessous. C'est aussi simple que cela. Les employés choisissent la solution 1 ou la solution 2, ou une combinaison des deux. Nous offrons également des comptes de placement garanti que les employés peuvent inclure à leur portefeuille.</p> <p>Solution 1 : Fonds harmonisés à date cible (option de placement par défaut)</p> <p>L'employé n'a qu'à choisir le fonds qui se rapproche le plus de son année de retraite cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds harmonisé 2020 • Fonds harmonisé 2025 • Fonds harmonisé 2030 • Fonds harmonisé 2035 • Fonds harmonisé 2040 • Fonds harmonisé 2045 • Fonds harmonisé 2050 • Fonds harmonisé 2055 • Fonds harmonisé 2060 <p>Si l'employé ne fait aucune sélection, ses cotisations seront investies dans l'option de placement par défaut, soit le fonds qui se rapproche le plus de l'année au cours de laquelle il atteindra 65 ans. L'employé ne choisit pas le fonds par défaut; celui-ci est automatiquement déterminé en fonction de l'âge de l'employé et est rajusté au fur et à mesure que l'employé se rapproche de l'âge normal de la retraite, soit 65 ans.</p> <p>Solution 2 : Fonds harmonisés à catégorie d'actif déterminée</p> <p>L'employé peut d'abord remplir le <i>Questionnaire sur le profil d'investisseur</i> afin de déterminer son profil d'investisseur et la composition de l'actif qui lui conviendra. Il choisit ensuite le ou les fonds harmonisés à catégorie d'actif déterminée qui correspondent à cette composition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds harmonisé de revenu fixe • Fonds harmonisé d'actions canadiennes • Fonds harmonisé d'actions étrangères • Fonds harmonisé d'actions spécialisées <p>Comptes de placement garanti (CPG)</p> <p>Les employés choisissent la période durant laquelle ils désirent investir leurs cotisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte à intérêt quotidien • CPG de un an • CPG de trois ans • CPG de cinq ans
Adhésion	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés qui comptent au moins une année de service continu participeront automatiquement au RVER de l'entreprise. • Avant que leurs cotisations au régime ne commencent à être retenues sur leur salaire, les employés disposent de 60 jours pour aviser leur employeur s'ils désirent se retirer du régime.
Transférabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'ils changent d'employeur, les employés peuvent continuer à cotiser au même régime, ou transférer la totalité de leurs avoirs à un autre RVER ou à un autre régime admissible.

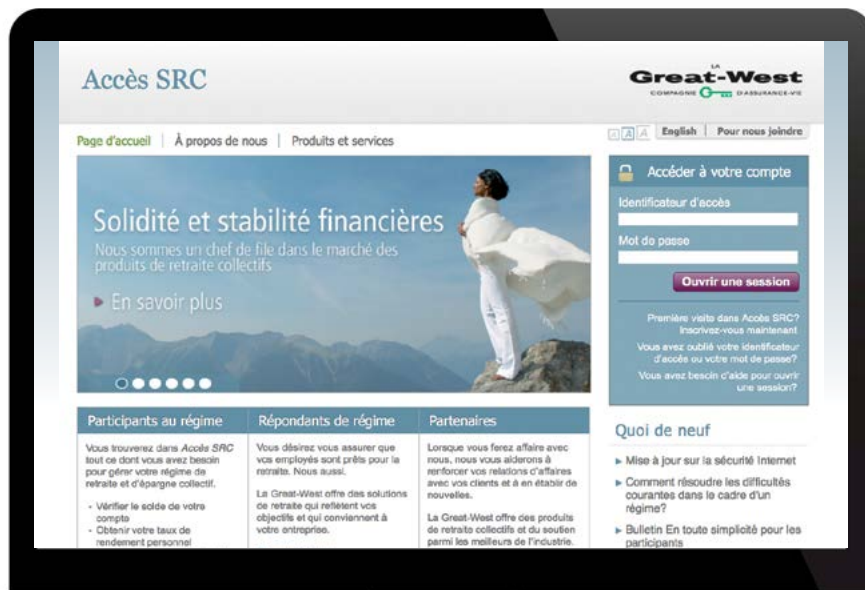
Services aux répondants

Lorsque vous travaillez avec nous, vous collaborez avec une équipe qui vous connaît et qui connaît votre régime. Une fois votre régime établi, un spécialiste du service à la clientèle vous sera attribué et sera disponible pour répondre à vos besoins administratifs. Vous aurez également accès à l'information la plus récente pour gérer votre régime :

- **Accès SRC (www.grsaccess.com)** – il s'agit de votre ressource en ligne où vous trouverez l'information et les outils dont vous avez besoin pour gérer votre régime. Explorez le site destiné aux répondants (identificateur d'accès : ADMINF, mot de passe : ONLINE4U).
- **Le centre de ressources pour les répondants** – l'endroit à visiter pour obtenir des renseignements sur votre régime, accessible après avoir ouvert une session dans Accès SRC. Votre centre de ressources permet de voir les nouvelles et les communiqués urgents, offre un outil de gouvernance de régime, et comporte deux gadgets logiciels dynamiques qui présentent l'information sur votre régime de trois manières : l'affichage sommaire, l'affichage de la tendance et l'affichage selon l'âge. Chaque affichage est accessible à partir de votre ordinateur de bureau ou de votre appareil mobile. Une fois agrandi, chaque gadget logiciel vous permet d'accéder à des renseignements supplémentaires pouvant être téléchargés sous forme d'image ou de fichier de données.
- **Rapports pour les clients** – créez des rapports sur demande pour vous tenir au courant au sujet de votre RVER.
- **Bulletin électronique *Liaison*** – recevez de l'information pertinente et d'actualité sur nos services, nos produits et les lois applicables directement dans votre boîte de courriel six fois par année.



Bulletin électronique *Liaison*

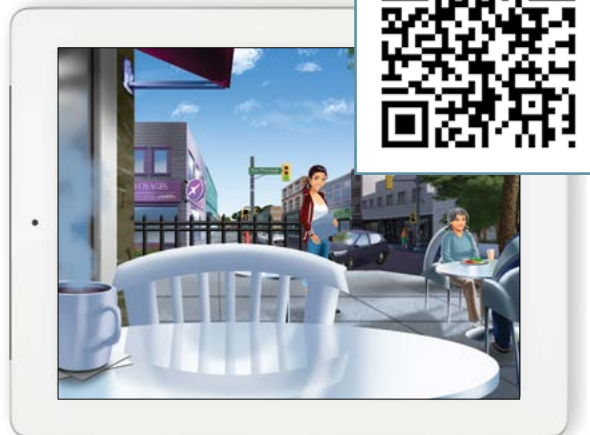


Accès SRC (www.grsaccess.com)

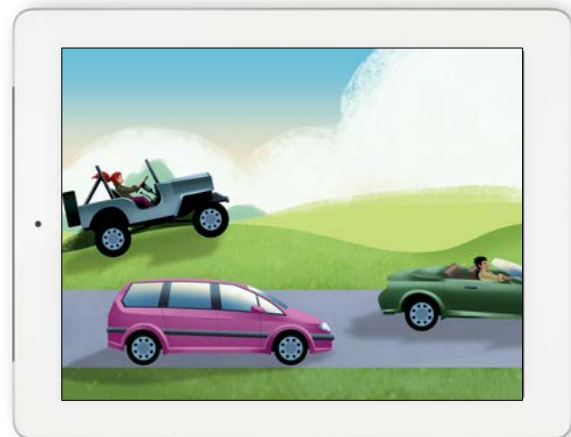
Services aux participants

Une expérience des participants exceptionnelle est la clé du succès d'un régime de retraite collectif. Nous fournissons aux participants des ressources significatives qui suscitent leur intérêt afin de les amener à prendre part à leur régime. Par l'entremise de notre programme primé de préparation à la retraite *PARCOURS judicieux*, nous nous engageons à fournir les meilleurs outils de planification et de formation sur la retraite de l'industrie.

- Une ressource d'apprentissage en ligne vous permet d'obtenir de la formation financière rapidement à l'adresse **www.parcoursjudicieuxexpress.com**. Ce site Web offre une multitude de jeux, de vidéos et de calculateurs et son contenu est utile à tous, peu importe le chemin qui leur reste à parcourir avant la retraite.
- ***PARCOURS judicieux 2.0*** est une façon différente de voir la planification de la retraite. Les participants se retrouvent au centre d'un site Web interactif dans lequel ils peuvent déterminer l'orientation que prendra leur parcours d'épargne et se sentir ainsi plus en contrôle. En incitant les participants à interagir et à participer, ce cybervoisinage contribue à changer leur attitude et leur comportement pour qu'ils soient plus nombreux à prendre la bonne voie. Jetez-y un coup d'œil : <http://rver.ouilsintelligents.ca/>.
- **Notre chaîne YouTube** apporte de l'instantanéité à notre programme de formation tout en stimulant l'engagement des participants. La vidéo est le format de communication le plus consulté sur le Web – plus que les blogues, les jeux ou les outils. Consultez la chaîne YouTube des Services de retraite collectifs de la Great-West au www.youtube.com/greatwestgrs.
- La série de vidéos ***En toute simplicité*** permet d'expliquer certains concepts financiers rapidement et simplement. Cette compréhension contribue à donner à vos participants la motivation de participer à leur régime.
- **Accès SRC (www.grsaccess.com) et la Ligne d'accès (1 800 724-3402)** offrent aux participants des moyens rapides et commodes d'accéder à leur régime et de garder le cap sur leurs objectifs de retraite.



PARCOURS judicieux 2.0



Notre chaîne YouTube



Tirez profit de notre solidité

Un partenariat avec nous vous permettrait d'aider vos employés à se bâtir une retraite plus confortable. Nous occupons une place unique dans le marché des régimes de retraite et d'épargne collectifs.

- Nous jouissons d'une présence importante dans l'industrie canadienne des régimes de retraite et d'épargne collectifs avec un actif administré de plus de 51,8 milliards de dollars¹.
- Nous administrons plus de 24 000 régimes de capitalisation collectifs au Canada et 1,3 million de comptes de participants¹.
- Nous offrons aux répondants et aux participants un service et un soutien hors pair.

Choisissez le RVER de la London Life et vous bénéficierez du soutien d'une organisation solide.

Faites appel à nos services, et vous comprendrez pourquoi les niveaux de satisfaction exprimés dans nos sondages sont élevés. La satisfaction de la clientèle est l'une des raisons pour lesquelles nous jouissons d'une présence importante dans l'industrie canadienne des régimes de retraite et d'épargne collectifs puisque nous offrons actuellement des services à plus de 6 000 régimes comptant de 5 à 99 participants¹.

Les résultats de nos sondages prouvent que nous proposons l'expertise dont vous avez besoin pour offrir à vos employés une retraite plus confortable. Franchissez la prochaine étape : inscrivez-vous pour établir un RVER dès aujourd'hui et laissez-nous vous démontrer notre savoir-faire.



Inscrivez-vous dès aujourd'hui

Adressez-vous à votre conseiller, s'il y a lieu, ou appelez un spécialiste du RVER au **1 855 495-7837** pour vous inscrire afin d'établir un RVER. Vous pouvez également vous inscrire en nous envoyant un courriel au RVER@londonlife.com ou en vous rendant dans notre site Web au www.rver-londonlife.com.

Besoin de renseignements supplémentaires?

Cette brochure ne fait qu'effleurer une partie de l'information et des avantages relatifs au RVER. Consultez notre site Web au www.rver-londonlife.com pour en savoir plus.

Pour nous joindre



Spécialiste du RVER
1 855 495-7837



Site Web sur le RVER
www.rver-londonlife.com



Adresse de courriel pour le RVER
rver@londonlife.com



¹ En date du 31 décembre 2016